

**CSS entreprise Gurdebeke
mardi 07 décembre 2021**

Rédacteur
Blandine CARPENTIER Pôle sécurité Sous-préfecture de Clermont Tél : 03.44.06.13.98

Destinataires
Madame la préfète de l'Oise Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise Madame la présidente du conseil départemental de l'Oise Monsieur le président de la communauté de communes de l'Oise picarde Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours Monsieur le délégué territorial de l'agence régionale de santé L'ensemble des participants et excusés

Participants
Mme Noura Kihal-Flégeau, sous-préfète de Clermont M. Cauwel, président de la communauté de commune de l'Oise picarde Mme Marseille, DREAL UD 60 Mme Tillier, DREAL UD 60 M. Heu, adjoint au maire d'Hardivillers M. Vallet, DDT/SEEF/BE Mme Villain, DDT/SEEF/BE M. Gurdebeke, société Gurdebeke Mme Robit, société Gurdebeke, RQHSE M. Devarenne, association ADEBA M. Binet, association planète verte Mme Carpentier, sous-préfecture de Clermont

Compte-rendu

Mme la sous-préfète ouvre la Commission de Suivi de Site (CSS) à 10h40 et remercie l'ensemble des participants.

Mme la sous-préfète précise que les C.S.S. auront lieu une fois par an et que le rapport d'activité N-1 devra être présenté lors de celles-ci, puis débute l'ordre du jour.

M. CAUWEL s'interroge sur le fait que le maire de Breteuil n'apparaît plus dans l'arrêté préfectoral, au niveau du collège des élus des collectivités territoriales. M. DEVARENNE précise qu'il serait bien qu'il y figure car la commune de Breteuil serait la première impactée en cas de fuite sur le site.

Mme la sous-préfète indique que l'arrêté sera modifié en conséquence.

1. Bilan de l'activité 2020 - 2021 de la société Gurdebeke

La quantité de déchets reçue en 2020 était de 23689 tonnes, en baisse par rapport au tonnage reçu en 2019 : 37240 tonnes. Elle est de 24000 tonnes au 31 octobre 2021. M. Gurdebeke précise que les déchets proviennent du Val d'Oise, de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine, du Nord, de l'Aisne et de l'Oise. La région Hauts-de-France en produit à elle seule plus de 40 % (environ 10000 tonnes).

M. Gurdebeke précise que les lixiviats bruts sont stockés sur site dans un bassin étanche puis régulièrement envoyés vers une station d'épuration située à Boves (80).

Mme ROBIT aborde le sujet des différentes vérifications effectuées sur le site :

- les engins sont contrôlés semestriellement
- le portique au niveau du pont bascule est contrôlé annuellement
- les relevés topographiques sont annuels
- les alarmes et extincteurs sont contrôlés annuellement

Mme ROBIT précise qu'il n'y a eu aucun incident ni en 2020, ni en 2021 et qu'aucun déchet n'a été refusé.

Mme ROBIT nous informe qu'en cas de benne radio-active, celle-ci serait isolée pendant 24 heures.

M. BINET présente, au moyen d'un diaporama, le bilan hydrique qui correspond à la quantité de lixiviats produits sur le site.

Il précise qu'aucun solvant n'arrive sur le site.

Mme la sous-préfète demande que ce diaporama nous soit envoyé en amont de la réunion.

2. Inspection des installations classées (D.R.E.A.L.)

Mme MARSEILLE indique qu'une inspection du site est programmée au moins une fois par an.

En 2018 : il y a eu 2 visites concernant :

- la réception de l'alvéole n°3
- les conditions d'admission des déchets

En 2019 : une visite qui fait suite à l'inspection de 2018 pour vérifier si tout est satisfaisant

De plus, vérifications de plusieurs aspects : le bruit, les prélèvements d'eau...

Trois non conformités, en rapport avec l'arrêté préfectoral, ont été relevées : une fuite d'eau potable sous le bâtiment administratif, un souci avec le disconnecteur et le bruit trop élevé.

En 2020 : une visite qui fait suite à l'inspection de 2019, avec en plus, la surveillance des lixiviats et la vérification du regard dans lequel le disconnecteur est installé.

S'agissant de la thématique bruit, l'exploitant a déposé un porter à connaissance afin de demander une adaptation des niveaux sonores présents dans l'arrêté préfectoral d'autorisation. Ce dossier est en cours d'instruction.

M. CAUWEL indique avoir reçu, des habitants de la maison d'habitation située en contre-bas du site d'exploitation, des plaintes à cause du bruit et de la poussière.

En 2021 : une visite qui fait suite à celle de 2020, avec en plus la surveillance des eaux pluviales et souterraines.

Suite à une avarie, l'alvéole 3 a perdu son étanchéité. L'exploitant a averti l'inspection des installations classées. Les travaux pour retrouver l'étanchéité de cette alvéole sont en cours et feront l'objet d'une inspection début 2022.

3. Instruction du dossier

M. GURDEBEKE a fait appel suite à l'arrêté préfectoral pris par la DREAL

Le tribunal administratif lui a donné raison et l'arrêté a été modifié en conséquence.

L'Etat a fait un recours et a eu gain de cause, la DREAL a donc repris un nouvel arrêté en tout point identique au premier.

M. GURDEBEKE a exercé un recours en cassation.

4. Questions diverses

M. CAUWEL souhaite savoir qui effectue les contrôles.

MME MARSEILLE précise que l'alvéole n° 3 a été vérifiée par un bureau d'étude.

M. GURDEBEKE ajoute qu'il doit obtenir l'aval de la DREAL de Beauvais et de la DREAL de Lille pour la remettre en service.

M. CAUWEL demande si l'aluminium a été intégré dans les analyses réalisées sur les lixiviats.

MME MARSEILLE répond affirmativement.

Mme la sous-préfète demande combien de temps peut être exploité le site.

M. GURDEBEKE répond que l'autorisation lui a été donnée pour 30 ans, soit jusqu'en 2040.

Mme la sous-préfète annonce que la prochaine CSS se tiendra le 13 septembre 2022 en sous-préfecture de Clermont et remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 11h45.

La sous-préfète de Clermont



Noura KIHAL-FLÉGEAU